



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Système d'information du territoire : remplacement des principaux logiciels informatiques

Le Conseil d'Etat a décidé le 12 novembre 2001 d'adopter le projet interdépartemental de remplacement de logiciels du système d'information du territoire. Cet investissement concerne six services de trois Départements, celui des infrastructures et celui de la sécurité et de l'environnement et celui des finances. La raison principale de ce changement est l'élimination d'un risque technique important causé par l'obsolescence du système actuel.

La phase d'étude du projet a été menée en collaboration avec les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Genève, partenaires avec lesquels il est prévu de coordonner les choix techniques dans la phase de réalisation.

Ce projet est motivé par la demande croissante en données géographiques (30 % par an sur les 3 dernières années). Celles-ci constituent un patrimoine de données dont la valeur est estimée à plus de 160 millions de francs. Ce potentiel est de plus en plus valorisé par le recours systématique aux nouvelles technologies de l'information et par l'interopérabilité entre les applications informatiques cantonales. Ces données peuvent être consultées sur le site officiel www.geoplanet.vd.ch.

En dehors des clients internes, ce sont les communes, la Confédération, les bureaux techniques (géomètres, urbanistes, etc.) et les autres Cantons qui constituent la majeure partie des clients du système d'information du territoire. Les principaux thèmes concernent le cadastre et la mensuration officielle, la gestion des forêts, de la faune, de la nature, la gestion des eaux sols et assainissements, et finalement l'aménagement du territoire, les transports et la gestion du patrimoine.

Des outils informatiques de plus de 10 ans assurent encore aujourd'hui la saisie, l'analyse, le contrôle, la diffusion et les impressions de ces données géographiques.

Ces moyens deviennent progressivement incompatibles avec les infrastructures informatiques existantes et présentent un risque croissant d'arrêt définitif ainsi qu'un risque élevé de perte de données.

L'investissement se monte à fr. 3'700'000.-. Le calendrier de la migration de la cinquantaine d'applications concernées est prévu sur trois ans - de 2002 à 2004 - avec une priorité accordée aux applications touchant la mensuration officielle. C'est notamment dans ce domaine que la collaboration intercantonale est très active. Ces synergies permettent de répartir les risques d'un tel projet et de partager les coûts de réalisation des nouvelles applications.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 novembre 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Mme Béatrice Simos-Rapin, cheffe de service de l'information sur le territoire, Département des infrastructures - tél. 021.316.24.61 M. Louis Boyer, directeur de l'unité informatique, Département des infrastructures - tél. 021 316 24 81.

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[GEOPointtexte](#)